VILLE DE Beauharnois

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Règlement 2026-27

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT

Certification

Je, Janie Arseneau, greffière de la Ville de Beauharnois, certifie que pendant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée les **4 et 5 novembre 2026** :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2026-27 est de **11 969** ;
- le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **1 208** ;
- que le nombre de demandes de scrutin référendaire reçues est de **0**.

Je déclare que le Règlement 2026-27 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.



Donné à Beauharnois,
ce 6 novembre 2026, à 8 h 50.

Janie Arseneau, greffière

ville.beauharnois.qc.ca/avispublics